CAP JEUNES
DANGÉ-SAINT-ROMAIN

Dangé Saint Romain
Aux Portes Du Poitou

PROJET PÉDAGOGIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022

CAP JEUNES
3 rue Jules Ferry 86220 Dangé Saint Romain
07.84.08.17.88 - capjeunesccpp@gmail.com

la Vienne LE DÉPARTEMENT
ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de la Vienne
msa santé famille retraite services

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3
L'ORGANISME 5
LA STRUCTURE 7
ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 8
ORGANIGRAMME 10
FONCTIONNEMENT 11
LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL 12
LES MOYENS DE COMMUNICATION 14
ORGANISATION 15
OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS 16
ÉVALUATION ET FORMATION 17
RÈGLEMENT INTERNE 18

Bonjour à tous,

Vous trouverez ci-joint le projet pédagogique qui nous accompagnera tout au long de l'année ainsi qu'une présentation succincte de la structure. Cela nous servira de fil conducteur pour l'organisation et pour un bon déroulement, en complément du règlement intérieur du centre et de la réglementation en vigueur (DRAJES - Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

L'équipe de direction

INTRODUCTION

« Le projet, c'est le brouillon de l'avenir. Quelquefois, il faut à l'avenir des centaines de brouillons. »

J Renard

Un projet, dans son approche globale, est-ce qui motive l'engagement personnel, c'est ce qui va donner du sens à une action.

Elaborer un projet, c'est décrire l'organisation d'une action à venir.

Ecrire un projet, c'est définir le système pédagogique et la démarche qui conduira l'action.

Le projet éducatif répond à plusieurs niveaux de préoccupations :

- Partant de l'idée que l'on a de l'être humain, il formule l'ambition générale sur lequel se fonde l'ensemble du projet.
- Partant de la connaissance et des besoins des publics visés, il fixe les objectifs que l'on veut atteindre, c'est à dire les influences éducatives dont on veut favoriser le développement.
- Partant de ce champ spécifique qu'est l'animation, il détermine les principes pédagogiques sur lesquels l'ensemble des actions devront s'appuyer : nature des actions, gestion des relations et conditions de leur développement. Sa réalisation passe obligatoirement par la formulation de plusieurs projets pédagogiques.

Le projet pédagogique est la combinaison des moyens nécessaires qui permet à l'animation de créer et d'exploiter les situations concrètes de telle sorte que les influences éducatives souhaitées se développent au profit de l'individu et des publics concernés.

Le projet pédagogique doit donc permettre de réaliser concrètement une partie du projet éducatif, en fonction de la situation concrète dans laquelle il doit se développer.

L'unité d'une association, d'une collectivité, s'exprime dans son projet éducatif. Sa diversité s'exprime par ses pratiques. A chaque séjour va correspondre un programme de réalisation : le projet pédagogique.

Si chacun des projets, prenant en compte ses spécificités, est bâti en référence au projet éducatif, toutes les opérations devraient pouvoir converger vers la réalisation, la concrétisation d'une politique éducative.

Le projet pédagogique du directeur doit exprimer ses intentions dans les domaines de l'action éducative, du fonctionnement de la structure, des relations. C'est le projet pédagogique qui garantit la cohérence de l'action avec les finalités

éducatives de l'organisateur. Il permet de passer de l'intention à l'action : décrire la situation de départ de l'action, analyse des objectifs éducatifs, description de la situation visée. Le projet est aussi le cadre d'exercice d'une équipe éducative, où la responsabilité et le rôle de chacun y sera défini, le cadre d'une construction collective de l'action.

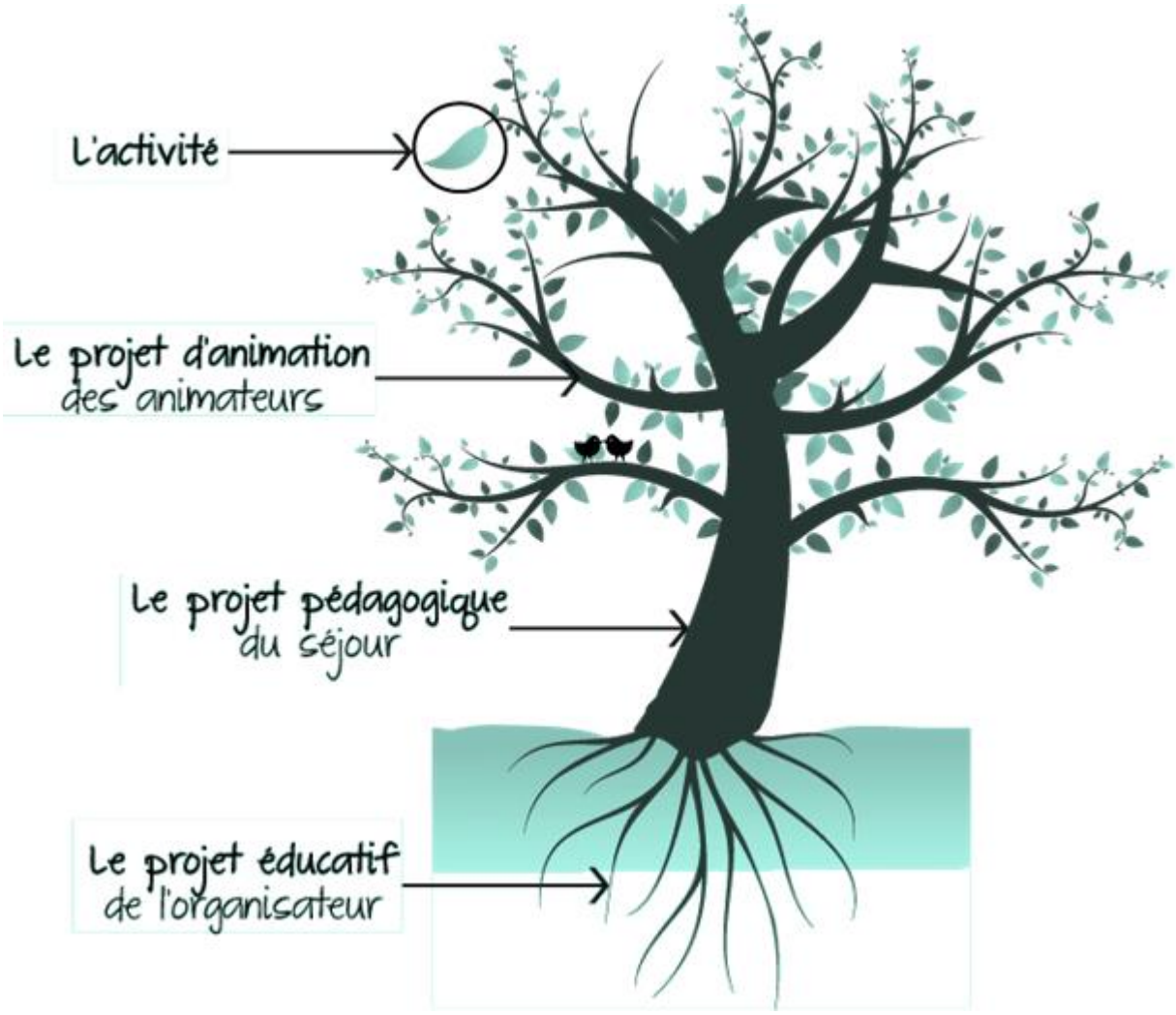

L'ORGANISME

La Commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN est située au Nord du département, à la limite de l'INDRE et de La LOIRE.

La commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN faisait partie de la Communauté de Communes ***LES PORTES DU POITOU*** depuis le 1er Janvier 2013, qui comprenait 17 communes rurales et périurbaines.

Suite à non reprise par la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC) de la compétence Enfance Jeunesse - ALSH, dans le cadre de son extension au 01/01/2017, la commune de Dangé-Saint-Romain a accepté, par délibération du 20/10/2016, d'exercer la compétence Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les communes de l'ex territoire des Portes du Poitou.

Le CAP JEUNES de Dangé-Saint-Romain est géré par la Commune de Dangé-Saint-Romain et accueille des jeunes (inscrits au collège et jusqu'à 18 ans) issus des communes de l'ancienne Communauté de Communes :

Antran - Dangé-Saint-Romain - Ingrandes-sur-Vienne - Les Ormes - Leigné-sur-Usseau - Vaux-sur-Vienne - Saint Rémy-sur-Creuse - Port-de-Piles - Saint-Gervais-les-Trois-Clochers -Saint-Christophe - Oyré - Mondion - Usseau - Leugny - Buxeuil - Vellèches

Depuis le 1er Janvier 2017, la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN a intégré la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais (CAPC), et a en charge l'organisation et la gestion d'accueil et d'animations pour les enfants de 3 à 18 ans, en dehors des périodes scolaires, dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

LES INTENTIONS ÉDUCATIVES

Consciente de l'importance de la place des jeunes dans la vie locale, la Commune a constitué un comité de pilotage composé de référents des communes de l'ex Communauté de Communes. Cette assemblée est en concertation avec les acteurs jeunesse et a élaboré un nouveau projet éducatif. On y trouve édicté les intentions éducatives qu'elle souhaite voir développer sur son territoire.

Le Projet Educatif repose ainsi sur 7 grands principes :

- Développer l'autonomie des enfants et des jeunes dans le respect des besoins et caractéristiques de chaque âge.
- Favoriser la tolérance, la solidarité, l'expression et développer le respect de soi et des autres.
- Favoriser les échanges intergénérationnels.
- Rendre l'enfant et/ou l'adolescent citoyen par l'apprentissage, l'expérimentation.
- Favoriser et accompagner l'accès au plus grand nombre aux activités culturelles, physiques et de loisirs.
- Permettre à l'enfant d'être cœur du projet (besoin, rythme, envie…).
- Découvrir et utiliser les ressources du territoire en favorisant sa découverte.

Ce projet s'inscrit dans une phase de développement autour de trois axes :

- Offrir des accueils accessibles à tous avec une politique tarifaire adaptée.
- Accueillir les enfants de 3 à 18 ans.
- Être au plus proche de la population par la mise en place de transport.

LA STRUCTURE

Le CAP JEUNES se situe sur la commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN.

Celle-ci compte près de 3100 habitants répartis sur les deux bords de la Vienne. Près d'une trentaine d'associations sportives et culturelles viennent dynamiser la commune. De plus les associations des communes du territoire nous permettent d'offrir un panel important d'activités culturelles ludiques et sportives pour le public accueilli.

La proximité d'un environnement naturel (accès aux forêts des alentours, accès à la rivière, aux étangs de pêche, au château de Piolant, …), la proximité des espaces sportifs (terrains de football, skate parc, city stade, piscine, boulodrome, et courts de tennis, …), nous permettent de proposer des activités physiques, culturelles et sportives dans un lieu sécurisé et sécurisant.

Il existe 3 collèges sur le territoire des 17 communes de l'ex communauté de communes, Bellevue et Saint-Pierre à Dangé-Saint-Romain ainsi que Maurice Bedel à Saint-Gervais les trois Clochers, qui rassemblent environ 800 élèves.

L'opportunité de faire partie du Grand Châtellerault nous donne l'accès à plusieurs services et complexes nous permettant une offre de service de qualité. En effet, nous avons accès aux gymnases, aux centres aquatiques de Saint-Gervais et de Châtellerault mais aussi à la Patinoire en bénéficiant d'une gratuité toute l'année.

LOCAUX

Le CAP JEUNES se situe au 3 rue Jules Ferry 86220 à Dangé-Saint-Romain dans les locaux de l'ancienne trésorerie public.
L'entrée est matérialisée par un sas d'entrée avec une sonnette qui mène sur une salle d'entrée où les jeunes peuvent ranger leurs affaires et avoir accès à des informations (brochures, affichages…). Ensuite on peut accéder au bureau et à plusieurs salles d'activités, une cuisine et des sanitaires. L'ensemble du bâtiment est accessible en fauteuil roulant et fait environ 160 m.

L'aménagement, la décoration intérieure de la salle ainsi que la cour ne sont pas figées et peuvent évoluer, en fonction des besoins de la structure, des attentes et de l'implication des jeunes.

Afin que le lieu corresponde au public des 11- 18 ans, le CAP JEUNES met à disposition divers équipements :

- Baby-foot
- Billard
- Jeux de société
- Jeux d'extérieur
- Matériels sportifs (Ballons, panier de basket, raquettes et table de tennis de table…)
- Écran plat
- Consoles de jeux (PlayStation, Wii U, switch)
- Enceintes mobiles
- Ordinateurs avec connexion internet
- Mobiliers de salon (canapés, fauteuils, tables, chaises, …)
- Coin cuisine avec micro-ondes, réfrigérateur, lave-vaisselle …

L'équipe pédagogique dispose elle aussi de matériel afin de travailler de manière efficace : bureaux, photocopieur armoires de rangements (pharmacie et dossiers sanitaires, …).

Les locaux sont habilités pour accueillir 200 jeunes.

Avec la mairie de Dangé-Saint-Romain, nous travaillons sur un éventuel déménagement afin d'accueillir le public de la meilleure des manières. Il se peut que durant l'année scolaire nous changions de locaux afin d'avoir un bâtiment plus adapté (bureau, cuisine, plusieurs salles, emplacement…)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe se compose d'un directeur et d'animateurs permanents. En période de forte influence, nous faisons appel à des animateurs vacataires.

LE DIRECTEUR Ludovic PICAULT

- Animateur Territorial – Titulaire du BPJEPS Loisirs Tous Publics

- Il est garant des orientations définies dans le Projet Educatif et Pédagogique. Il est responsable au regard de la loi : il veillera donc à la bonne application des règles de sécurité, d'hygiène et de moralité.
- Il représente l'institution auprès des autorités et de la population extérieure.
- Il gère les relations avec les différents partenaires (prestataires de service, partenaires, municipalité, etc.).
- Il est garant de la sécurité physique et affective des jeunes et des animateurs.

- Il est responsable de la gestion financière, matérielle et administrative mais aussi responsable du recrutement des animateurs.
- Il coordonne et supervise les projets et organise des réunions pédagogiques de l'équipe d'animation. Il doit être le moteur de l'animation de l'équipe et assure sa formation.
- Il occupe les fonctions d'animateur également.

LES DIRECTEURS ADJOINTS Jacques LACAÏLE / Antonin LOURDEAU-VIGEANT

- Jacques LACAÏLE est titulaire du BAFD.
- Antonin LOURDEAU-VIGEANT est apprenti en cours au CPA LATHUS en formation BPJEPS LTP.

↳ *Ils travaillent en équipe avec la direction et secondent le directeur, coordonnent l'équipe d'animation et veillent au respect du projet pédagogique.*

Rôle de l'adjoint :

- Il travaille en partenariat avec le directeur et le seconde dans ses missions.
- Il coordonne l'équipe d'animation et veille au respect du projet pédagogique.
- Il est l'intermédiaire entre l'équipe d'animation et la direction en ce qui concerne le suivi du projet pédagogique.
- Il a un rôle de formation des animateurs et de suivi des animateurs stagiaires.
- Il est responsable de la mise en place et de la bonne gestion des chantiers-loisirs et des chantiers CAPITAL-VACANCES et occupe les fonctions d'animateur également.
- Il a des fonctions liées à l'accompagnement des animateurs :
  - ➲ De socialisation qui consiste à transmettre un langage, des attitudes, des comportements et à faire repérer les contraintes et les règles de l'organisation propre au séjour.
  - ➲ De transmission des connaissances qui consiste à faire acquérir des savoirs faire, des capacités de communication, des savoirs théoriques en lien avec la pratique.
  - ➲ D'évaluation qui consiste à aider l'animateur à mesurer l'écart entre le profil de poste et sa mise en pratique.

Les adjoints seront amenés à occuper des fonctions d'animateurs également.

LES ANIMATEURS PERMANENTS Yoann CHAILLOU / Martial CROCHU

- Yoann CHAILLOU est en CDD jusqu'au 31 mai 2023, diplômé BPJEPS APT ET SC et surveillant de baignade.
- Martial CROCHU complète l'équipe sur les temps d'accueil informel les vendredis soir. Il n'est pas diplômé dans l'animation mais est assistant d'éducation depuis 4 ans.

- Ils sont placés sous l'autorité du Directeur.
- Ils ont un rôle primordial auprès des jeunes : ils sont des référents et doivent donc à ce titre montrer l'exemple.
- Ils font le lien entre les jeunes et les parents dans le cadre de l'animation.
- Ils sont garants et porteurs des orientations du projet pédagogique.
- Ils s'impliquent dans le fonctionnement global de la structure et à la prise en compte du patrimoine (respect du matériel, des locaux, de l'environnement …)
- Ils associent les jeunes à l'organisation de l'animation, des activités et de la vie du CAP JEUNES.

- Ils doivent être présents à l'accueil et au départ des jeunes.

L'ASSISTANT SANITAIRE

Il s'agit d'un des animateurs titulaires du PSC1. C'est un référent pour les jeunes. L'équipe pédagogique entière veille au bien-être physique et psychologique des jeunes par des actions de prévention dans tous les domaines de la vie collective (rythme de vie, repas, préparation des activités …). Elle veille à la santé physique et morale du public accueillis. Chaque membre réalise les soins élémentaires, administre les traitements prescrits par le médecin local ou traitant. L'équipe complète doit faire preuve d'une responsabilité maximale et est soumise au respect du secret professionnel.

LES INTERVENANTS

Ils doivent adhérer au projet pédagogique et travaillent en parfaite harmonie avec les orientations pédagogique de ce dernier.
Ils assurent la sécurité physique et morale des jeunes particulièrement au cours de leurs activités.

ORGANIGRAMME

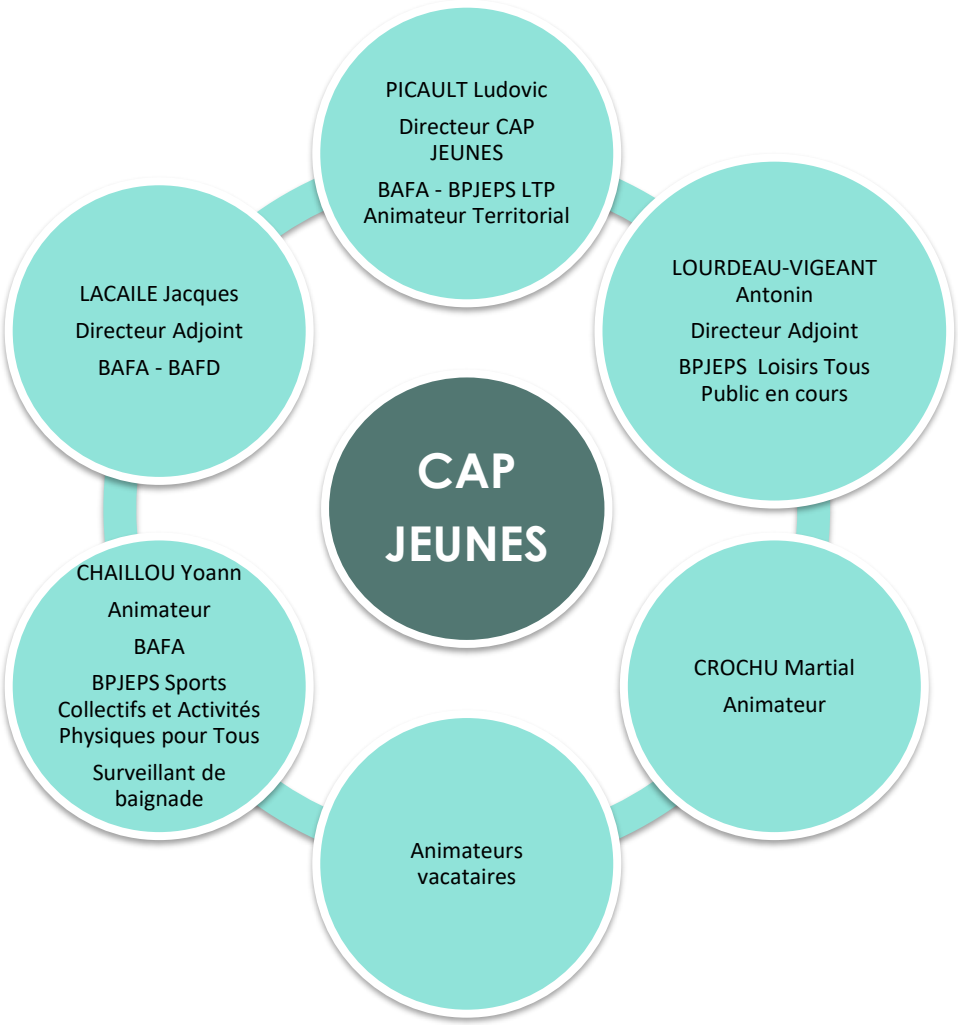

FONCTIONNEMENT

Le CAP JEUNES sera ouvert du **Mercredi 01 Septembre 2021 au Mercredi 06 Juillet 2022** et **du Jeudi 1 septembre 2022 au Lundi 02 janvier 2023** durant toutes les petites vacances, ainsi que les mercredis et les vendredis soir.

ADHESION ET TARIFICATION

L'inscription est ouverte aux jeunes dès l'inscription en classe de 6ème et jusqu'à 18 ans. L'adhésion annuelle est de 20 euros. Elle permet un accès libre à la structure sur les temps d'ouverture des mercredis et vendredis.
Pour les vacances, le CAP JEUNES applique une tarification en fonction du quotient familial (afin que le prix soit le même pour les jeunes de 3 à 18 ans), et suivant la commune de domiciliation suivant les communes conventionnées ou non.

REGLES DE VIE

Elaborer des règles de vie, permettre aux jeunes de leur donner du sens, les rendre lisibles par tous, les faire respecter et envisager des sanctions et réparations est une nécessité pour préparer les jeunes à bien vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective et pour leur permettre de devenir des acteurs responsables.
En effet, si l'on connaît le but du jeu mais que l'on ne sait pas comment jouer, si l'on ne sait pas ce qui est permis ou interdit, si les responsabilités des uns et des autres, les droits et les devoirs ne sont pas précisés... Il est impossible aux joueurs de trouver ensemble et de façon autonome des réponses aux problèmes rencontrés au cours du jeu et il est très difficile de prendre des initiatives.

Ces règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre en donnant des repères clairs aux jeunes sur leurs droits et devoirs sous forme d'un règlement intérieur. Il est communiqué aux nouveaux adhérents et leurs familles et est affiché dans les locaux pour permettre à chacun de se référer facilement et d'être expliqué aux nouveaux participants. Un accent particulier est mis sur les sanctions qui, en situation de vie en collectivité, peuvent aller jusqu'à la fermeture de la structure de manière ponctuelle ou plus s'il y a gravité dans la transgression et donc pénaliser tout le monde. En effet il s'agit de faire prendre conscience que ***responsabilité individuelle*** et ***responsabilité collective*** sont étroitement liées.

TRANSPORT

Le CAP JEUNES dispose de son propre minibus pour assurer le transport des jeunes de leurs communes jusqu'au CAP et également pour les emmener sur les lieux d'activités et sorties. Ce transport sur les communes du territoire est gratuit et a lieu les mercredis, les « FRIDAY PARTY » et pendant les vacances (sauf durant les soirées du jeudi).
La commune de DANGÉ-SAINT-ROMAIN a acquis de l'ex Communauté de Commune ***LES PORTES DU POITOU*** un minibus publicitaire que la structure utilise pour les vacances de la même façon que le premier minibus.
Les structures de loisirs du territoire travaillent ensemble pour se prêter des minibus lorsqu'il est possible de le faire afin de pallier la forte affluence des inscriptions pour les vacances et afin d'accepter tous les jeunes.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL

LES MERCREDIS

L'accueil des jeunes, hors périodes de vacances, est fondé sur le principe « d'accueil libre », c'est-à-dire que les adhérents peuvent venir et repartir de la structure librement les mercredis (en pensant à se noter sur la feuille de présence avec l'heure d'arrivée et de départ).

- **De 8h30 à 12h30 : ACCUEIL INFORMEL**
- **De 12h30 à 14h00 : REPAS** → Sur inscription seulement, pour les jeunes qui souhaitent rester à la journée mais aussi pour les jeunes qui souhaitent venir dès la sortie du collège (transport en minibus). Le repas se déroule à la cantine avec un prestataire comme lors des vacances.
- **De 14h00 à 18h30 : ACCUEIL INFORMEL**

La direction du CAP JEUNES fait une distinction du public pré-ados et adolescents. Elle applique une politique différente à l'égard des 11-14 ans en leur imposant un départ définitif sur les accueils informels afin de travailler sur les notions d'autonomie et de responsabilité. En effet, l'équipe pédagogique est responsable des jeunes dès que ceux-ci franchissent la grille d'entrée et en dehors des locaux uniquement lors des activités organisées par la structure.

LES VENDREDIS SOIRS

L'accueil des jeunes, hors périodes de vacances, est fondé sur le principe « d'accueil libre », c'est-à-dire que les adhérents peuvent venir et repartir de la structure librement les vendredis (en pensant à se noter sur la feuille de présence avec l'heure d'arrivée et de départ).

- **De 19h00 à 23h00 : ACCUEIL INFORMEL** → *Mise en place depuis septembre 2020 à la place des accueils informels du samedi après-midi ayant peu de fréquentation et répondant moins aux attentes et disponibilités des jeunes.*

LES « FRIDAY PARTY »

Ces soirées permettent aux jeunes de se retrouver entre eux en dehors du contexte scolaire, et de retrouver les camarades avec lesquels ils passent leurs vacances.

- **De 19h00 à minuit :** Une fois par mois, le CAP JEUNES organise une soirée à thème, avec une tarification de 15 euros qui comprend le transport, le repas et l'activité.

LES VACANCES

Chaque jour durant les vacances, de 08H30 à 18H30, le CAP JEUNES ouvrira son accueil pour les différents ateliers et animations mis en place par l'équipe pédagogique dans le cadre des projets.

Le CAP JEUNES garde en place son service de restauration pour permettre aux jeunes de rester la journée complète. Le temps d'accueil de l'après-midi est réservé aux sorties dans le cadre des projets. Toutefois le planning n'étant pas figé, l'équipe d'encadrement s'organise afin de maintenir lorsqu'il est possible une ouverture informelle et une sortie en même temps, afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de tout le public.

L'équipe a également mis en place des soirées à thèmes qui permettent d'accueillir les jeunes de manière ponctuelle sur une soirée (en général le Jeudi soir) de 19H00 à 23H00, sous couvert d'une autorisation parentale.

L'accueil se fait au local du CAP JEUNES à partir de 8h30, un animateur est chargé d'accueillir les jeunes. Il doit être disponible et à l'écoute des familles. L'animateur doit aussi noter les informations importantes à transmettre à l'équipe d'animation et/ou la direction.

Chaque soir, les animateurs font un retour sur la journée (activité, comportement, etc., ...) et s'assurent que les jeunes n'oublient pas de reprendre leurs affaires.

Un service de restauration est mis en place où les jeunes peuvent déjeuner correctement (entrée + plat + dessert). Les jeunes bénéficient de repas sains et équilibrés ainsi que des menus variés chaque jour.

Les animations se déroulent le matin de 09h30 à 12h00, et l'après-midi de 14H00 à 17H00. Il peut y avoir plusieurs activités ou une seule. Elles se dérouleront en petits groupes ou en grand groupe. L'équipe d'animation accompagne les jeunes sur de nombreux projets qui seront définis par les jeunes en concertation avec l'équipe pédagogique.

LES CHANTIERS LOISIRS

Ce sont des outils pédagogiques qui permettent aux jeunes d'acquérir des savoirs et des savoirs faire réutilisables. Ce sont aussi des moyens qui permettent aux jeunes de se mettre en situation de travail avec des consignes de sécurité, des tenues règlementaires, des horaires de travail, … .
Ces chantiers à objectif pédagogique font souvent appel, en concertation avec l'équipe d'encadrement et les partenaires, à la créativité des jeunes et leur permettent d'être valorisés.
Plusieurs chantiers sont à l'étude, sur tout le territoire.

LES MOYENS DE COMMUNICATION

Le CAP JEUNES dispose de plusieurs moyens de communication : **une brochure** distribuée dans les collèges pour chaque période de vacances, qui présente les activités de l'été et de l'année, les mini camps, les chantiers loisirs. Cette brochure est distribuée dans tous les collèges et toutes les mairies.

Nous avons **une page facebook** qui relate les évènements, les sorties, les différentes activités passées. C'est un excellent moyen de communication, surtout avec les familles.

Nous avons **un COMPTE INSTAGRAM.** C'est l'outil le plus utilisé par notre public.

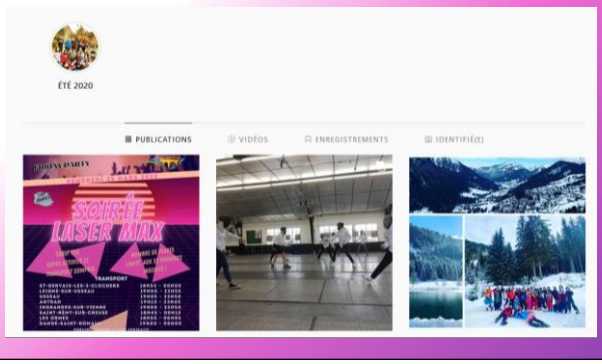

<u>Afin d'alimenter les différents sites et d'informer le public, nous publions :</u>

Des affiches pour chaque sortie, des stories pour les temps d'accueils informels et pour les soirées, les plannings d'activités.

Ces outils nous permettent d'accompagner nos visites dans les trois collèges pour aller à la rencontre des jeunes. Nous apportons beaucoup d'importance à ces visites qui nous permettent de garder un lien avec le public et de les informer des différentes sorties, activités,…

Le CAP JEUNES dispose aussi d'une rubrique dans **le site de la commune** : vous pouvez y trouver les plannings d'activités ainsi que tous les documents relatifs à l'inscription, le projet éducatif, pédagogique et le règlement intérieur. (http://www.dangesaintromain.fr/)

Sans compter les articles qui paraissent dans la presse quotidienne avec le concours des correspondants locaux.

ORGANISATION

Des réunions sont mises en place pour préparer en amont les vacances. Ces réunions sont obligatoires, aucune absence, sauf circonstances exceptionnelles (maladie, accident …) ne sont acceptées. Des réunions intermédiaires (bilan, recadrage, évaluation) pourront avoir lieu si nécessaire.

L'équipe d'animation doit prévoir et préparer ses activités à l'avance : d'une part pour être sûr que cela fonctionne et d'autre part pour avoir le matériel nécessaire. De plus, il faudra prévoir une activité de secours en cas de mauvais temps (si activité extérieure) ou de contre temps de dernière minute !
Il nous faudra respecter nos locaux et donc penser à nettoyer après nos activités ! Le rangement fait partie intégrante de l'activité.

Chaque jeune est partie prenante dans l'élaboration, la préparation et la mise en œuvre de l'activité et plus généralement de tout acte de la vie quotidienne ! Chaque jeune apporte son savoir-faire, son vécu dans l'organisation d'activités communes. Le collectif adulte est présent dans toutes les démarches initiées par les jeunes, son rôle est déterminant pour le bon fonctionnement de la structure, en aidant les plus timides à s'exprimer par exemple.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONNELS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	MOYENS	ACTIONS	CRITERES D'ÉVALUATION
Favoriser l'accès du plus grand nombre aux activités culturelles, physiques et de loisirs.	· Permettre aux jeunes de pratiquer des activités de loisirs, culturelles et sportives à moindre coût. · Proposer aux jeunes plusieurs choix d'activités et de sorties.	· Tarification de 20€ pour l'adhésion annuelle pour les mercredis et samedis. · Mise en place d'une prise en charge en bus et d'un service de restauration le Mercredi. · Renouvellement de la carte CAPITAL-VACANCES. · Recrutement de plusieurs animateurs pour toucher tous les jeunes et répondre le plus possible aux attentes.	· Mise en place des Chantiers-loisirs et des chantiers CAPITAL-VACANCES. · Organisation de l'équipe pédagogique pour maintenir un accueil informel sur les vacances. · Transport gratuit des jeunes des communes vers le CAP JEUNES les mercredis et durant les vacances. · Organisation de l'équipe sur des thématiques pour les accueils informels.	· Nombre d'activités. · Quantité des inscriptions. · Taux de participation sur activités, sorties et chantiers. · Présences des jeunes sur la structure.
Rendre l'Adolescent Citoyen.	· Permettre aux jeunes de s'impliquer sur des valeurs par des actions citoyennes. · Permettre aux jeunes d'être responsables.	· Sollicitation des mairies et des écoles pour la mise en place des chantiers. · Mise en place de Chantiers Citoyens avec des vernissages où la Presse et les élus des communes seront conviés. · Reconnaissance et fierté du travail accompli par les jeunes sur tout le territoire.	· Rencontre avec le corps enseignant et les élus du territoire pour recenser les chantiers possibles. · Donner des responsabilités aux jeunes sur les temps d'accueil pour qu'ils s'investissent dans le fonctionnement quotidien de la structure. · Création d'une bibliothèque solidaire de plein air à la demande d'une municipalité.	· Echanges et retours avec le public, les familles et le corps enseignant. · Qualité et richesse des retours. · Implication et échanges avec l'équipe et les différents acteurs de la structure.
Maintenir l'Enfant au cœur du projet (besoin, rythme, envie …).	· Permettre aux jeunes d'être acteurs de loisirs. · Offrir aux jeunes les moyens de s'investir dans des projets. · Favoriser des moments d'échange et de partage.	· Préparation des vacances en amont afin d'avoir les attentes des jeunes. · Une soirée par semaine. · Bilan avec les jeunes à chaque fin de journée ou après une activité ou sortie.	· Concertation de l'équipe au quotidien pour réajustement des animations en fonction de l'état de fatigue des jeunes. · Création d'un panneau d'affichage pour que les jeunes puissent s'exprimer sur leurs envies.	· Quantité et qualité des échanges avec les jeunes. · Implication des jeunes dans les activités, les sorties et lors des temps d'échanges et de partages. · Réalisation des projets.
Développer le respect entre les jeunes et avec les futures et anciennes générations.	· Apprendre à mieux vivre ensemble. · Créer des liens avec les générations. · Transmettre des valeurs collectives et valoriser les attitudes positives.	· Mise en place d'un chantier loisirs à l'EHPAD de Dangé - Saint-Romain. · Partager des temps collectifs avec les anciennes et nouvelles générations. · Elaboration et respect des règles de vie.	· Actualisation du règlement intérieur. · Mise en place d'ateliers, de jeux afin de partager avec les publics. · Mise en place d'une passerelle pour les enfants de 10 ans avant leur arrivée dans la structure ados.	· Nature des échanges (conflictuels, familiers, indifférents, …). · Vie de la structure et respect des règles de vie. · Implication de chacun sur le chantier et sur la partie loisirs.
Développer l'autonomie des jeunes.	· Responsabiliser les jeunes dans la gestion de la vie quotidienne. · Initier les jeunes au monde du travail. · Les confronter aux contraintes de la société.	· Distinction entre les moins de 14 ans et les plus âgés afin d'acquérir progressivement de l'autonomie. · Sous couvert des autorisations, les jeunes viennent et partent seuls.	· Les jeunes participent à tous les moments collectifs (préparation du goûter, débarrassage des tables, etc. · Mise en place d'une carte CAPITAL-VACANCES pour la gestion d'un « portefeuille loisirs ».	· Participation des jeunes dans la vie quotidienne. · Participation des jeunes sur les chantiers. · Respect des règles. · Prise d'initiatives concernant les goûters.
Développer les partenariats avec les établissements scolaires.	· Faire découvrir aux collégiens le CAP JEUNES. · Permettre aux jeunes de s'exprimer et d'échanger. · Permettre aux jeunes de participer à des animations culturelles et sportives. · Permettre l'accessibilité au CAP JEUNES.	· Une équipe d'animation qualifiée. · Des liens avec les équipes pédagogiques des collèges.	· Mise en place d'animations dans les trois collèges par l'équipe pédagogique durant une semaine. · Interventions sur animations diverses (street art, …). · Permanence aux collèges (échanges, communications, …). · Prise en charge le mercredi midi à la sortie du collège.	· Nombre d'inscriptions des jeunes suite aux interventions dans les collèges. · Demande des collèges pour des animations. · Participation des jeunes aux ateliers mis en place aux collèges.
Développer le secteur 15 -18 ans.	· Susciter chez les jeunes l'envie d'entreprendre et partager des projets sur le territoire. · Accompagner les jeunes dans leurs actions citoyennes.	· Équipe d'animation qualifiée pour l'accompagnement dont un animateur détaché 10h par semaine sur le projet. · Mise en place d'un questionnaire auprès des jeunes sur Google Form.	· Recherche d'un local éventuel. · Envoi du questionnaire via les réseaux sociaux. · Réflexions et études d'une nouvelle entité.	· Retours des questionnaires. · Nombre d'adhérents sur ce secteur. · Création ou non de l'entité. · Nombre de projets nés.

ÉVALUATION ET FORMATION

Nous ne sommes pas en milieu scolaire, l'évaluation n'est pas faite pour noter les animateurs mais pour leurs permettre d'évoluer dans leur parcours et les aider à s'évaluer et à comprendre leurs erreurs. C'est une évaluation formative qu'il faut comprendre comme un outil de dialogue, d'écoute et de motivation.

ÉVALUATION AVEC L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Elle se fait par le biais de réunions qui serviront à recadrer si besoin. Ces réunions peuvent être formelles ou informelles. Elles doivent être constructives, comme les remarques qui pourraient y être faites, et ce afin de permettre à chacun d'évoluer de manière positive. La préparation des vacances est primordiale ainsi que la réunion de bilan de session. Ces réunions où il est souvent question de sécurité du public accueilli font prendre conscience qu'il faut faire appel au bon sens. Une sécurité bien organisée nécessite que les animateurs eux-mêmes prennent conscience de leur responsabilité.

Une grille d'évaluation est mise en place pour les animateurs stagiaires et sert de base à la validation ou non du stage. Cette grille peut aussi servir d'outil pour l'évaluation des animateurs titulaires. En effet, tous les animateurs seront évalués au cours de l'été, vacataires et permanents (Voir en fin de dossier)

ÉVALUATION AVEC LES JEUNES :

L'évaluation des jeunes permet également de savoir si nos objectifs pédagogiques sont atteints et si les actions mises en place sont concluantes.

Il est difficile de dire clairement que les objectifs sont atteints. Mais nous pouvons nous baser sur des indicateurs, le jeune sera capable de :

- Choisir ses activités en fonction de ses goûts
- S'exprimer et s'épanouir au sein du collectif
- Se respecter et respecter les autres
- Respecter le matériel et les locaux
- S'impliquer dans l'organisation du groupe
- S'ouvrir à l'extérieur

L'écoute et l'observation sont de bons indicateurs (comportement des jeunes par exemple).

RÈGLEMENT INTERNE

- L'égalité existe pour tous.
- Se respecter les uns les autres et ne pas s'injurier.
- Les animateurs sont garants de la loi. Ils décident et sanctionnent si nécessaire. L'équipe d'animation est chargée de l'application du présent règlement.
- Les locaux doivent rester propres et le ménage est l'affaire de tous.
- Le matériel doit être rangé à sa place et utilisé à bonne escient.
- Laisser les toilettes propres et utiliser le désodorisant.
- Les détritus sont à mettre à la poubelle et le tri sélectif est obligatoire. Les poubelles seront vidées régulièrement.

EN CAS DE NON-RESPECT DE CE RÈGLEMENT

L'animateur reçoit le jeune responsable afin de permettre à ce dernier d'expliquer son geste.

Selon la faute, il peut être envisagé :

- Une action de réparation de la part du jeune.
- Une annulation d'animation, d'activité ou de sortie.
- Une discussion avec ses responsables légaux.
- Une exclusion temporaire de la structure.
- Une exclusion définitive de la structure.
- Une fermeture des locaux.

Les sanctions seront décidées en concertation avec l'équipe, ainsi que les responsables du service Enfance Jeunesse de la commune. Le jeune et sa famille seront prévenus avant la décision de la sanction.

En cas de problème, l'équipe se tient à l'écoute des familles et des jeunes afin de permettre un bon déroulement des temps d'accueil.

CAP JEUNES
DANGÉ-SAINT-ROMAIN

POUR LE BON FONCTIONNEMENT DU CAP JEUNES,
LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ EST PRIMORDIAL, SURTOUT EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE !